FEDERATION DES A.P.E.L.
DE PARIS
15, rue Auber
75009 PARIS

Tél. 073.89.47

PARIS, le 10 Mai 1974

à Mesdames les Présidentes
à Messieurs les Présidents d'A.P.E.L.

à Mesdames les Directrices
à Messieurs les Directeurs

N° 342

OBJET : Election Présidentielle

Madame,
Monsieur,

Le choix que nous tous ferons le 19 Mai est d'importance capitale pour la France et pour nous-mêmes. Il doit s'inspirer de considérations diverses et il ne m'appartient en aucune façon de les énumérer et encore moins d'établir entre elles une hiérarchie. C'est là l'affaire de la conscience de chacun.

Je voudrais simplement au nom de la Fédération des A.P.E.L. de PARIS, appeler votre attention sur une question qui nous concerne tous, qui avons décidé de placer nos enfants dans des établissements d'enseignement libre.

Le Programme Commun de la Gauche prévoit que :

"Dès la première législature, les établissements privés - qu'ils soient patronaux, à but lucratif ou confessionnel - percevant des fonds publics seront en règle générale nationalisés..."

et que :

"La situation des locaux ou des personnels des établissements privés ne recevant pas de fonds publics fera l'objet d'un examen en vue de leur intégration éventuelle..."

Si de telles mesures venaient à être prises, nous verrions les écoles dans lesquelles nous avions mis nos enfants perdre leur statut d'établissement libre, donc leur caractère propre.

Je souhaite que tous les parents des A.P.E.L. tiennent compte, lors du choix qu'ils auront à faire le 19 Mai, de cette grave menace qui pèse sur nos écoles.

Je vous demande de faire tout votre possible pour que cette mise en garde de notre Fédération soit portée à la connaissance de tous les parents de votre Association.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président

P. de BAUDUS de FRANSURES